



Réunion de conseil de ligue - Le 18 février 23 à la Maison Régionale des Sports - Lyon

Présents	Qualité	Excusés	
GUILLOT Jean-Luc	Président ligue	DUCROZET Philippe	VP Développement branche clubs
FERRIERE Sylvain	Secrétaire Général Ligue	LE ROY Annie	VP CREF, technique et jeunes
CHAVEROOT Gilbert	Trésorier ligue	PLAZA Bastien	Président CD 01
COURAULT Lydie	VP Développement	BAILLEUL Sandrine	Présidente CD 15
LACROIX Jean	VP président CSR et Président D03	PEATIER Christophe	Président CD 26-07
MAUPUY Daniel	Tournois et Conseil de l'ordre	BOURBON Marie Alix	Présidente CD 38
PARAVY Nathalie	CREF Formations Arbitrage	PERRIN Jacques	Président CD 42-43
RONGIER Rémy	Organisations	GOUGIS Didier	Président CD 63
COSTILHES Evelyne	Présidente IRD	ROBIN Eric	Président CD 73
SAUGUES Alain	Champ. Par équipes.	JOHANNY Claude	Président CD 74
		SAUVADET Jacques	Représentation politique
BROTONS Lucas	Président CD 69	HAREL Nicolas (invité)	Co-président de la CRA (présent lors du débat sur l'arbitrage)
DEBROCK Julie	Coordinatrice BPJEPS CREPS		
		GUERIN Frédéric	Conseiller Technique Régional
Assistent			
CHIORINO Laure	Compta - Secrétariat		
ROCHARD Christophe	Secrétariat		
CARLOMAGNO Maxime	Conseiller Développement		

Jean-Luc GUILLOT déclare la séance ouverte à 10h00 et accueille Julie DEBROCK coordinatrice BPJEPS au Creps de Voiron.

Sylvain FERRIERE rappelle l'ordre du jour.

1. Intervention de Julie DEBROCK, coordinatrice BPJEPS au CREPS de Voiron

Julie est salariée du CREPS en charge de la formation BPJEPS Tennis de table à 80 %.

Sa présence aujourd'hui est de faire le point avec la ligue sur plusieurs points :

- Où en est-on de la formation ?
- Quel intérêt de poursuivre cette formation ?
- Que peut-on faire pour améliorer celle-ci ?

Le BPJEPS a débuté en 2017 avec Vincent MORACCHINI qui était un médiateur entre la ligue et le CREPS. À la suite de la nomination de Vincent MORACCHINI à la fédération, celle-ci voit une vraie volonté de déployer les formations par secteur. La ligue décide de s'associer au CREPS pour monter la formation.

En 2018, Patricia CHANTEREAU et Jacques SANTIN monte la formation avec une demande d'habilitation DRAJES qui est acceptée. Premier lancement de la formation, malheureusement la session est annulée pour faute de candidat.

Finalement, la 1^{ère} session démarre en 2019 avec 5 candidats.

5 organismes de formation sont habilités pour le BPJEPS :

- Centre AURA (CREPS VPA antenne Voiron)
- Centre Grand Est (CREPS Nancy)
- Centre Hauts de France (CREPS Wattignies)
- Centre Nouvelle Aquitaine (CREPS Bordeaux-Aquitaine)
- Centre Occitanie/PACA (CREPS Montpellier)

3 organismes de formation sont habilités DE JEPS :

- Centre Pays de la Loire (CREPS Nantes)
- Centre Ile de France (CREPS Châtenay Malabry)
- Centre Occitanie (CREPS Montpellier)

Depuis 2018, 4 promotions pour 33 inscrits. Les profils sont assez divers (plutôt des jeunes ou en reconversion, malheureusement peu de filles).

Actuellement, 6 inscrits dont 3 en Aura. Une dérogation a été demandée pour pouvoir maintenir cette formation à la suite du changement de coordination.

Pour quelle raison, la formation a-t-elle du mal à décoller ?

- La formation n'est peut-être pas assez attractive
- Un problème de finance pour les clubs qui ont peut-être une crainte du coût malgré les aides importantes qu'ils peuvent bénéficier.
- Un manque de connaissance sur la formation en elle-même

Quels sont les enjeux pour la ligue et la fédération :

- Structurer et développer la discipline
- Proposer une formation professionnalisante en Tennis de Table
- Disposer d'encadrants formés au développement des clubs
- Ouvrir des réseaux grâce à des formateurs qui viennent des comités permettant de créer des liens entre stagiaires de différents clubs. C'est une vraie richesse de connaître les intervenants qui sont déjà sur le terrain.

Comment développer :

- Une meilleure visibilité sur les sites/ réseaux sociaux FFTT/Ligue/Comités/Creps/Pôle emploi/ParcourSup
- Diffuser un mailing/flyers ciblés (jeunes à partir de 17 ans, jeunes ayant suivi des formations fédérales)
- Faire une présentation de la formation sur les temps de regroupement, sur les stages, les formations fédérales
- Créer une vidéo de présentation de métier (Maxime à la charge de faire la vidéo)
- Savoir aussi évaluer les besoins par les visites de clubs, effectuer des sondages

Quand et comment se déroule-t-elle ?

Cette formation s'effectue sur une année scolaire en alternance entre Organisme de Formation et Structure de Stage. 600h sont effectuées en organisme de formation et 500h minimum en structure.

La prochaine session aura lieu du 7 septembre 2023 au 29 août 2024, les inscriptions ont été lancées. La formation est organisée en bloc de compétences

UC transversales à tous les BPJEPS

- UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC spécifiques vers de la mention TENNIS DE TABLE

- UC3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage en tennis de table jusqu'au premier niveau de compétition fédérale
- UC4 : Mobiliser les techniques du tennis de table pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage jusqu'au premier niveau de compétition fédérale.

Pour obtenir le diplôme BPJEPS, il faut valider les 4 UC. Ce diplôme donne droit à rémunération et à l'obtention de la carte professionnelle.

Par qui ? Quel contenu ?

2 coordonnateurs : Julie DEBROCK (CREPS) + Alain BOURDARIAT (COMITE/LIGUE) + Supervision : Annie LEROY Environ 20 formateurs spécialisés (Fédé, Ligue, Salariés Comités, Entraîneurs expérimentés, Experts dans un domaine, professeurs de sport CREPS)

Pour qui ?

Tous les jeunes à partir de 18 ans peuvent faire cette formation. Il sera demandé à chaque inscrit :

- Une attestation de premiers secours,
- Un certificat médical,
- Un test d'exigences préalables,
- D'avoir une structure pour faire son alternance
- Avoir un Tuteur (niveau 4 min + 2ans expérience)

Financement :

Plusieurs aides sont possibles :

- Parcoursup,
- L'auto-financement, la formation coûte environ 6700 €
- Le contrat d'apprentissage, le CFA finance la formation, l'état aide les clubs à hauteur de 6000 €
- La transition pro peut être faite par le CPF en grande partie
- La prise en charge totale par le club
- Le pôle emploi

2. Informations du Président

Jean Luc adresse ses félicitations à Sandrine Bailleul récipiendaire de la médaille de Bronze Jeunesse et sports et de la vie associative qui récompense quelques années d'investissement dans le Ping Cantalou !

Il remercie et félicite à l'équipe à laquelle il associe le Club du Stade Clermontois qui a œuvré à la réussite de l'organisation du 3^e tour de nationale 1 du CF à Ceyrat (mention spéciale à Rémy). Merci à La région pour sa subvention de 1500€, les partenaires ainsi que les salariés de la Ligue. Nous sommes dans l'attente de l'attribution d'une du Conseil Départemental du Puy de Dôme.

Point Ligue AURA TT

- Une réunion a eu lieu le 19/01/23 avec tous les salariés
- La demande de subvention Région est en cours d'élaboration, le dossier doit être rendu au plus tard le 26/02/23.
 - Nouvelle thématique : la féminisation basée principalement sur l'encadrement. Elle vient remplacer l'action «la reconquête des licenciés »
 - Pour la structuration de la discipline, Jean-Luc propose de mettre l'accent sur le groupe performance et sur l'emploi d'un CTD sur les CDX Cantal, Allier, Puy de Dôme afin de donner la même chance à tous de se développer, de se former et de performer.
 - Création d'un trophée des bénévoles. A ce jour, le thème est en réflexion au niveau de la Région.
- Le prochain CDL aura lieu le 20/05/23, Jean-Luc souhaite que les vice-présidents fassent leur proposition au moins 1 mois avant cette échéance afin d'établir le budget prévisionnel 2023-24.
- Le 24 juin 2023 aura lieu le congrès à Roanne, il faudra établir les thèmes
 - o Pratiques alternatives
 - o Comment motiver les nouveaux encadrants
 - o Le rôle des responsables de Clubs (Présidents, Trésoriers, secrétaires, correspondants)

Un appel sera fait auprès des clubs pour avoir un 4^e thème.

- La féminisation : la ligue envisage de faire un stage encadrant ouvert aux féminines au plus de 16 ans sur le même principe que l'accès aux jeunes responsabilités. Celui-ci se déroulerait entre septembre et décembre 2023.
- Et à la toute dernière minute, félicitation aux minimes filles pour leur médaille de bronze au championnat de France Région. La délégation s'est très bien comportée.

Point FFTT

- La proposition d'une convention FFTT- Territoire qui a demandé du travail et de la concertation à notre équipe du développement mais c'est une avancée importante pour notre ping
- PSF : la campagne de février sera lancée par le webinaire 20/02 au 11/04/23, les ligues auront 6 actions (dont 3 obligatoires) max, les CDX 4 actions max dont 2 obligatoires et les clubs 3 max
- Calendrier sportif communiqué ce qui nous permet de proposer les dates régionales des compétitions
- Terre de jeux propose aux ligues d'obtenir cette marque. Jean-Luc est plutôt favorable cependant 60 pages de convention à lire ! En sachant que le CROS a l'habilitation Terre de Jeux donc à voir ce que la ligue fera.
- La fédération envisage une marque FFTT (1 nom, 1 logo, 1 slogan), une charte graphique sera déclinée sur l'ensemble de la France, mise en place le 1^{er} janvier 2024.
- Championnat par équipes : la nationale 1 messieurs subira une évolution (test) lors de la 2^e phase 23-24 avec la création d'une N1 A et d'une N1 B
- Le CNOSF a mis en place une application « ma petite sponso » qui a l'avantage de faire du « cash » pour les clubs en achetant des produits sur cette application.

3. Intégration de Yannick LUTIC au jury d'appel

Il y a un siège vacant au jury d'appel, Jean-Luc propose Yannick LUTIC pour intégrer le jury d'appel :

Abstention : 1

Adopté à l'unanimité

4. Candidature organisation FFTT

La fédération a fait appel aux structures pour la saison 23/24. Jean-Luc propose une organisation sur Ceyrat, il souhaite candidater sur les titres par équipe. Il faut 24 arbitres par jour.

Abstention : 1

Adopté à l'unanimité

5. Technique et Jeunes : Frais kms plafonnés à 200 € pour un véhicule par comité

La ligue propose de normaliser ces frais km en prenant en charge qu'un véhicule par comité et en plafonnant à 200 €. Cela ne concerne que le stage interdépartemental.

Abstention : 1

Adopté à l'unanimité

6. Sportive : Calendrier sportif (vote)

- 16-17 décembre barrage
- 23 et 24 mars : finale jeunes
- 1^{er} avril : AURA seniors

Contre : 1

Adopté à la majorité

7. Développement : Demande de soutien du D69 pour l'organisation de la foire de Lyon

- Les demandes initiales :
 - Mise à disposition de matériel
 - Mise à disposition de salariés
 - Demande d'aide financière
- Le contexte :
 - CD69 : plus gros comité de la Ligue
 - Action de type Ping Tour local (180 000 visiteurs dont 80% du département du Rhône)
 - Pas ou peu d'intérêt direct pour la Ligue en termes de développement

A la suite de cela, les propositions de la ligue sont les suivantes :

- **Les moyens matériels :**
 - Mise à disposition de 2 casques VR
 - Des raquettes mais il faut définir le nombre maximum
 - Prêt de matériel d'habillage pour le stand
- **Les moyens humains :**
 - Aucune mise à disposition de salariés car les mises à disposition de salariés sont réservées aux « Ping Tour officiels » et que les bénévoles peuvent animer.
 - Présence d'un élu pour l'ouverture de la Foire de Lyon.
- **Les moyens financiers :**
 - Aide financière de 500€
 - Aide de raquettes si besoin dans une certaine limite

Question de Lucas BROTON :

Est-ce par un principe de ne pas mettre un salarié à disposition ?

Réponse Lydie COURAULT :

Nous avons des contraintes horaires afin que les salariés puissent respecter leurs nombres d'heures prévus dans leur contrat. Malheureusement les horaires ne sont pas extensibles.

Philippe a indiqué à Maxime que la ligue se consacrait au ping tour officiel au niveau fédéral.

Information de Jean-Luc GUILLOT :

Malory LASNIER souhaite que le Comité du Rhône précise les éléments sur la Foire de Lyon à la Fédération. Elle précise que les aides de la fédération ne seront apportés que sur les ping tour et Terre de jeux.

Les débats étant terminés ces propositions sont soumis au vote : **Adoptées à l'unanimité**

8. CREF : validation des nouveaux diplômés arbitres et juges arbitres

La liste des nouveaux diplômés est soumise au vote : **Adopté à l'unanimité**

9. Technique et jeunes : la responsabilité en cas d'accident lors d'un stage inter départemental

Plusieurs cas sont possibles :

Tout d'abord, il faut savoir que chaque licencié a une assurance avec sa licence.

- Si le joueur se fait un accident individuel dans le cadre de sa pratique de Tennis de Table ou dans le cadre d'une action liée au Tennis de Table (activité basket pendant un stage), il est bien assuré dans le cadre de l'assurance de sa licence
- Dans le cadre de la pratique de TT, un enfant en blesse un autre c'est bien l'assurance responsabilité civile de la licence qui prend en charge
- Autre exemple : Si un joueur tombe de la fenêtre à l'hôtel. On est encore dans le cas d'un événement organisé dans le cadre du tennis de table, cet accident est pris en charge si :
 - o L'évènement est porté et organisé par la ligue
- S'il y a un accident durant le trajet : l'assurance prendra en charge car c'est toujours en lien avec le Tennis de Table

Finalement il faut retenir que la licence couvre bien chaque participant dans le cadre de leur pratique mais aussi dans les activités annexes.

L'assurance du contrat fédéral couvre bien tous les événements dès lors qu'ils ont été déclarés par les instances organisatrices.

En conclusion, la ligue déclare auprès de la DRAJES ce stage. En conséquence, elle porte la responsabilité

10. Point financier

- **Vente siège BRON**

La vente a été effective au 28/11/22. Les charges déjà payées nous ont été remboursées par l'acheteur. Nous avons bien reçu le montant de la vente.

Les écritures comptables venant de Pierre KARPEL (notre expert-comptable) ont été enregistrées, à la date de la vente ! Finalement pour cette saison cela amènera un bonus proche de +25k€.

- **Point sur la saison en cours 22/23 au 31/12/22**

Le niveau de prises de licences est plutôt bon, (sauf CD73). Toutes les aides clubs liées à un niveau de licenciation sont à un niveau élevé. Celles concernant la prise en charge des nouvelles licences féminines sont également importantes.

Le Critérium fédéral est en forte progression dans tous les comités, ce qui traduit une rentrée d'argent supplémentaire.

Les estimations faites avec les vice-présidents amèneraient à un résultat de -25k€, meilleur que les -50k€ du budget prévisionnel

De plus, une convention est en cours avec la FFTT qui nous rapporterait 24k€, ce qui amènerait un résultat à l'équilibre.

- **Informations nouveau compte CM**

Un compte courant et un compte épargne (Livret A Association) ont été ouverts

Le livret A est plein et nous rapporte maintenant 3 % (2k€) /an.

Les comptes SG (DAV et CSL) restent opérationnels. Le transfert des prélèvements sera progressif.

11. Développement : Statistiques

- La progression globale continue avec même une petite accélération sur la fin du mois de janvier :
 - + 15,6% au global par rapport à la saison 21-22
 - + 5,5% au global par rapport à la saison 18-19
 - Petit retard sur les compétitions -2,8% par rapport à 18-19 et +15% par rapport à la saison dernière.
- Petit point d'attention sur la Savoie qui est en difficulté :
 - -3,7% par rapport à 21-22 et -35,9% par rapport à 18-19.

12. Développement : Convention FFTT-Ligue-Territoires

• *Convention FFTT – Ligue – Territoires*

Cette convention vise à structurer et à professionnaliser les territoires dans la Ligue.

- 3 embauches : Maxime, un « CTD itinérant » sur l'Allier, le Cantal et le Puy-De-Dôme et un alternant en communication.
 - Le CTD itinérant sera mis à disposition sur les 3 départements. Un travail avec les départements de l'ouest a été fait pour créer une fiche de poste. Actuellement, l'Allier et le Cantal sont partants, la ligue attend la réponse définitive du Puy de Dôme.
 - Le poste « développement » concerne Maxime car il est en soutien des comités pour leur besoin en développement, mais aussi sur la partie relation entre la ligue, comité et fédération.
 - L'alternant communication sera un alternant de la ligue, mais la ligue a pour objectif que celui-ci soit mis à disposition pour les départements et les clubs qui en auraient besoin (graphisme, réseaux sociaux...)

Cette convention est très importante car une aide pour 2022-2023 et 2023-2024 de 24 000€ + 6 000€ variable est attribuée. La ligue a défini les missions de chaque salarié embauché dans le cadre de cette convention avec chacun des objectifs à atteindre pour pouvoir bénéficier de l'aide variable.

13. Développement : Challenge des licenciés

Challenge des licenciés

La ligue décide de remplacer l'idée de récompenser le 20 000^e licencié et la 4 000^e licenciée par le challenge des licenciés avec des critères bien définis.

Le challenge sera inspiré, mais pas calqué, de celui de la Ligue PACA en incluant les licences loisirs et la formation.

Les objectifs sont les suivants :

- Récompenser les clubs qui se développent quantitativement et qualitativement
- Augmenter le nombre de compétiteurs chez le public jeune
- Augmenter le nombre de licenciées féminines dans nos clubs
- Augmenter de manière globale le nombre de compétiteurs
- Augmenter le nombre global de licenciés
- Valoriser les clubs qui forment des dirigeants, arbitres et entraîneurs

Le challenge sera basé sur 5 mini challenge avec des critères d'attribution par point. Le montant total des récompenses représentera 2500 €.

Ce nouveau règlement est soumis au vote : **Adopté à l'unanimité**

14. Développement : Embauche d'un alternant en communication

Dans le cadre de la convention la ligue envisage d'embaucher un alternant pour soutenir Bérengère, Maxime et le secrétariat sur la partie digitale (développement réseaux sociaux).

La ligue a créé une fiche de poste, ses principales missions :

- Un alternant de communication polyvalent, qui travaillera pour la Ligue mais sera aussi à disposition des comités et clubs demandeurs.
- La ligue souhaite un alternant sur la partie digitale, sur la communication interne-externe de la ligue
- L'idée est d'apporter une plus-value à tous les échelons. La date d'embauche est prévue en septembre 2023, il sera basé à Lyon.
- L'emploi sera soutenu par les aides de l'Etat et par la convention FFTT – Ligue – Territoires

15. Statuts et règlements : Corrections apportées sur le règlement des Finales Individuelles AURA

Plusieurs coquilles s'étaient glissées dans le texte votée par mail le 31/10/22, celle-ci ont été corrigées directement sur le site avec accord de Jean Lacroix le 1^{er} février 2023, en voici le détail :

- Pour les séniors, la phrase suivante a été rajoutée dans l'article **3.2 déroulement** :
Les formules sont données à titre indicatif et pourront être revues par la commission sportive et le juge-arbitre si le nombre de joueuses/joueurs est insuffisant après la clôture des inscriptions.
- Pour les jeunes, correction de l'article **3.2 déroulement** :

➤ **Ce qui était indiqué :**

-Garçons : poules de 3 avec 2 qualifiés, barrage entre 2^e et 3^e de poules en 1/16^e de finale, les premiers de poules sont directement qualifiés en 1/8 de finale, puis tableau avec classement intégral pour les places de 1 à 8 afin de qualifier deux joueurs aux championnats de France de la catégorie concernée.

- Filles : poules de 3 avec 3 qualifiées, puis tableau avec classement intégral pour les places de 1 à 8 afin de qualifier deux joueuses aux championnats de France de la catégorie concernée.

➤ **La correction :**

Les formules sont données à titre indicatif et pourront être revues par la commission sportive et le juge-arbitre si le nombre de joueuses/joueurs est insuffisant après la clôture des inscriptions.

-Garçons : poules de 3 avec 2 qualifiés, puis tableau avec classement intégral pour les places de 1 à 8 afin de qualifier deux joueurs aux championnats de France de la catégorie concernée.

-Filles : poules de 4 avec 3 qualifiées, barrage entre 2^e et 3^e de poules en 1/8^e de finale, les premières de poules sont directement qualifiées en 1/4 de finale, puis tableau avec classement intégral pour les places de 1 à 8 afin de qualifier deux joueuses aux championnats de France de la catégorie concernée.

Vote de principe suite à ces retouches : adopté à l'unanimité

16. Débat sur le juge arbitrage au championnat par équipes régional

L'objectif est de juge arbitrer toutes les rencontres d'équipes régionales avec un JA. Tout d'abord un rappel est fait sur notre fonctionnement :

- Pré National : présence d'un JA neutre obligatoire
- Régionale 1 : présence d'un ja obligatoire qui peut être joueur et qui est principalement fourni par le club recevant.
- Régionale 2 et 3 : pas de JA obligatoire, mais le club doit avoir dans son effectif autant de JA que d'équipes de nationales et régionales engagées.

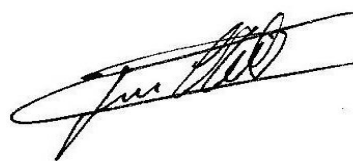
Le contexte étant posé, des échanges ont lieu à la suite du comparatif que Jean-Luc a effectué auprès des autres ligues.

À la suite du débat, il est décidé que :

- Concernant la Pré-Nationale et les divisions nationales, un JA neutre est obligatoire, une réflexion de la Commission sportive régionale est en cours pour appliquer une pénalité sportive et non financière.
- A partir de la saison 2023/2024 en R1, Il sera obligatoire de mettre un JA non joueur. Celui-ci ne pourra pas être joueur dans une autre rencontre en simultanée. A partir de la seconde phase, une pénalité (qui reste à définir) sera appliquée en cas de non-respect du règlement. Les clubs auront toute la 1^{ère} phase pour se mettre en conformité, tous les clubs qui se trouveront en R1 bénéficieront d'une formation gratuite pour augmenter leur effectif de JA1.
- A partir de la saison 2024/2025 en R2 et R3, Il sera obligatoire de mettre un JA non joueur. Celui-ci ne pourra pas être joueur dans une autre rencontre en simultanée. A partir de la seconde phase, une pénalité (qui reste à définir) sera appliquée en cas de non-respect du règlement. Les clubs auront toute la 1^{ère} phase pour se mettre en conformité, tous les clubs qui se trouveront en R2 et R3 bénéficieront d'une formation gratuite pour augmenter leur effectif de JA1.
- Pour conclure, la CRA étudie les possibilités pour valoriser l'expérience et les compétences des JA (système de notation avec barème ?)



Le Secrétaire Général
Sylvain FERRIERE



Le Président
Jean-Luc GUILLOT

Annexe 1

Calendrier Sportif

CALENDRIER GENERAL 2023-2024

dates	vac	Epreuves Nationales	Epreuves Régionales	Formations -réunions	Observations
sa 02 sept di 03 sept					
sa 09 sept. di 10 sept					
sa 16 sept. di 17 sept					
sa 23 sept. di 24 sept		Champ/équipes J1-ph1	Champ/équipes J1-ph1		
sa 30 sept di 01 oct					
sa 07 oct di 08 oct		Champ/équipes J2-ph1	Champ/équipes J2-ph1		
sa 14 oct di 15 oct		13 au 15 oct Criterium Fédéral T1 13 au 15 oct Criterium Fédéral T1	Criterium Fédéral T1 Criterium Fédéral T1		
sa 21 oct di 22 oct		Champ/équipes J3-ph1	Champ/équipes J3-ph1		
sa 28 oct di 29 oct		AFFINITAIRES AFFINITAIRES		AG LIGUE AURA	
sa 04 nov di 05 nov		Champ/équipes J4-ph1	Champ/équipes J4-ph1		
sa 11 nov di 12 nov				Formation d'accès des féminines aux	
sa 18 nov di 19 nov		Champ/équipes J5-ph1	Champ/équipes J5-ph1		
sa 25 nov di 26 nov		Champ/équipes J6-ph1	Champ/équipes J6-ph1		
sa 02 déc di 03 déc		01 au 03 déc Criterium Fédéral T2 01 au 03 déc Criterium Fédéral T2	Criterium Fédéral T2 Criterium Fédéral T2		
sa 09 déc di 10 déc		Champ/équipes J7-ph1	Champ/équipes J7-ph1		AG FFTT
sa 16 déc di 17 déc			Champ/équipes barrages N3		
sa 23 déc di 24 déc					
sa 06 janv di 07 janv					
sa 13 janv di 14 janv			Coupe vétérans AURA Championnat Vétérans AURA		
sa 20 janv di 21 janv		Champ/équipes J1-ph2	Champ/équipes J1-ph2		
sa 27 janv di 28 janv		26 au 28 janv Criterium Fédéral T3 26 au 28 janv Criterium Fédéral T3	Criterium Fédéral T3 Criterium Fédéral T3		
sa 03 févr. di 04 févr		Champ/équipes J2-ph2	Champ/équipes J2-ph2		
sa 10 févr. di 11 févr		Champ/équipes J3-ph2	Champ/équipes J3-ph2		
sa 17 févr. di 18 févr					
20 au 22 fev		Championnat France des Régions choix 1			
sa 24 févr. di 25 févr		AFFINITAIRES AFFINITAIRES			
27 au 29 fev		Championnat France des Régions choix 2			

CALENDRIER GENERAL 2023-2024

dates	vac	Epreuves Nationales	Epreuves Régionales	Formations -réunions	Observations
sa 02 mars					
di 03 mars					
sa 09 mars		Champ/équipes J4-ph2	Champ/équipes J4-ph2		
di 10 mars					
sa 16 mars		Champ/équipes J5-ph2	Champ/équipes J5-ph2		
di 17 mars					
sa 22 mars		Champ. Fr Seniors			
sa 23 mars		Champ. Fr Seniors	Finale AURA JEUNES		
di 24 mars		Champ. Fr Seniors	Finale AURA JEUNES		
sa 30 mars		Champ. Fr. vétérans			
di 31 mars		Champ. Fr. vétérans			
lu 1 avril			Finale AURA SENIORS		
sa 06 avril		5 au 7 avril Criterium Fédéral T4	Criterium Fédéral T4		
di 07 avril		5 au 7 avril Criterium Fédéral T4	Criterium Fédéral T4		
sa 13 avril		Champ/équipes J6-ph2	Champ/équipes J6-ph2		
di 14 avril					
sa 20 avril					
di 21 avril					
sa 27 avril			Finales par classement		
di 28 avril			Finales par classement		
sa 04 mai		Champ/équipes J7-ph2	Champ/équipes J7-ph2		
di 05 mai					
sa 11 mai		Champ. Fr.min et juniors - champ Fr Corpos			
di 12 mai		Champ. Fr.min et juniors - champ Fr Corpos			
sa 18 mai		AFFINITAIRES			
di 19 mai		AFFINITAIRES	Top détection		
lu 20 mai					
sa 25 mai		AFFINITAIRES	TITRE PAR EQUIPES		
di 26 mai		AFFINITAIRES	TITRE PAR EQUIPES		
ve 31 mai		TITRE PAR EQUIPES			
sa 01 juin		TITRE PAR EQUIPES			
di 02 juin		TITRE PAR EQUIPES			
sa 08 juin		Coupe Nationale vétérans			
di 09 juin		Coupe Nationale vétérans			
sa 15 juin					
di 16 juin			Challenge Masset AURA		
sa 22 juin					
di 23 juin					
sa 29 juin		Finale par classement		AG ELECTIVE	
di 30 juin		Finale par classement			

Annexe 2

Liste des Arbitres et
Juges Arbitres

Arbitres et juge-arbitres à valider par mail le

18/02/2023

Date :

15/02/2023

N° Licence	Nom	Prénom	N° Club	Nom club	Type licence	Grade Arb/Ja	Date UV Théorique	Formateur	Date UV Pratique	Formateur	Validation CDL
6316544	BOUYON	Maxime	1630121	P.P.C. ORLEAT	Compétition	AC	06/02/2023	FLORENT Serge	06/02/2022	FLORENT Serge	18/02/2023
6316753	BOUYON	Laurent	1630121	P.P.C. ORLEAT	Compétition	AC	06/02/2023	FLORENT Serge	06/02/2023	FLORENT Serge	18/02/2023
6317509	PICOT MESMACQUE	Gaetan	1630121	P.P.C. ORLEAT	Compétition	AC	06/02/2023	FLORENT Serge	06/02/2023	FLORENT Serge	18/02/2023
6314135	DENEUVILLE	Matteo	1630121	P.P.C. ORLEAT	Compétition	AC	06/02/2023	FLORENT Serge	06/02/2023	FLORENT Serge	18/02/2023
6316030	PETIT	Kevin	1630121	P.P.C. ORLEAT	Compétition	AC	06/02/2023	FLORENT Serge	06/02/2023	FLORENT Serge	18/02/2023
639308	ROUSSERIE	Michel	1630121	P.P.C. ORLEAT	Compétition	AC	06/02/2023	FLORENT Serge	06/02/2023	FLORENT Serge	18/02/2023
6317757	LUISIN	Maxime	1630185	TT CASTELPONTIN	Compétition	AC	06/02/2023	FLORENT Serge	06/02/2023	FLORENT Serge	18/02/2023
6316635	SHARMA TIXIER	Jesse	1630185	TT CASTELPONTIN	Compétition	AC	06/02/2023	FLORENT Serge	06/02/2023	FLORENT Serge	18/02/2023
6955019	VOUSTINAS	Mathéo	1690105	Club Pongiste ST PRIEST	Compétition	AC	14/01/2023	HAREL Nicolas	14/01/2023	HAREL Nicolas	18/02/2023
6954033	GREFFIER	Quentin	1690105	Club Pongiste ST PRIEST	Compétition	AC	14/01/2023	HAREL Nicolas	14/01/2023	HAREL Nicolas	18/02/2023
6956517	AIT AYAD	Nordine	1690105	Club Pongiste ST PRIEST	Compétition	AC	14/01/2023	HAREL Nicolas	14/01/2023	HAREL Nicolas	18/02/2023
6954782	GILLES	Robin	1690105	Club Pongiste ST PRIEST	Compétition	AC	14/01/2023	HAREL Nicolas	14/01/2023	HAREL Nicolas	18/02/2023
6955967	ZAYANI	Mohamed	1690105	Club Pongiste ST PRIEST	Compétition	AC	14/01/2023	HAREL Nicolas	14/01/2023	HAREL Nicolas	18/02/2023
6943866	INGARGIOLA	Camille	1690105	Club Pongiste ST PRIEST	Compétition	AC	14/01/2023	HAREL Nicolas	14/01/2023	HAREL Nicolas	18/02/2023
6954777	VERNET	Brice	1690105	Club Pongiste ST PRIEST	Compétition	AC	14/01/2023	HAREL Nicolas	14/01/2023	HAREL Nicolas	18/02/2023
6954050	VERNET	Nathan	1690105	Club Pongiste ST PRIEST	Loisir	AC	14/01/2023	HAREL Nicolas	14/01/2023	HAREL Nicolas	18/02/2023
6954034	ZAMORA	Augustin	1690105	Club Pongiste ST PRIEST	Compétition	AC	14/01/2023	HAREL Nicolas	14/01/2023	HAREL Nicolas	18/02/2023
6956132	DUBOST	Gilles	1690058	FJEP MEYZIEU	Loisir	AC	10/12/2022	HAREL Nicolas	15/01/2023	PARAVY Nathalie	18/02/2023
7416238	BIARD	Alaric	1740038	CRAN ANNECY TT	Compétition	AC	05/11/2022	BRIERE Stefan	03/12/2022	BRIERE Stefan	18/02/2023
3827227	AIZAC--HAUTECLOCQUE	Ulysse	1380290	GRESIVAUDAN BELLEDONNE TT	Compétition	AC	19/02/2020	DE HAUTECLOCQUE Donation	14/01/2023	PARAVY Nathalie	18/02/2023
3830508	ANDRE-POYAUD	Romain	1380284	AL ECHIROLLES- EYBENS TT	Compétition	AC	19/02/2020	DE HAUTECLOCQUE Donation	14/01/2023	PARAVY Nathalie	18/02/2023
7415590	BIZE	Hippolyte	1740003	ANNECY TENNIS DE TABLE	Compétition	AR	05/11/2022	BRIERE Stefan	19/11/2022	BRIERE Stefan	18/02/2023
38421	GOBET	Sarah	1030299	A.S.T.T. M.A. MONTBEUGNY	Compétition	AR	01/10/2022	GAULMIN Yves	04/12/2022	GAULMIN Yves	18/02/2023
36461	MATICHARD	Florent	1030305	A.L. MAYET DE MONTAGNE T.T	Compétition	AR	01/10/2022	GAULMIN Yves	04/12/2022	GAULMIN Yves	18/02/2023
6317957	PORTAL	Angel	1630123	STADE CLERMONTOIS	Compétition	AR	05/11/2022	FLORENT Serge	26/11/2022	FLORENT Serge	18/02/2023

6318314	DA SILVA	Priscilla	1630123	STADE CLERMONTOIS	Compétition	AR	01/10/2022	FLORENT Serge	26/11/2022	FLORENT Serge	18/02/2023
637016	AUZANCE	Richard	1630121	P.P.C. ORLEAT	Compétition	AR	05/10/2022	FLORENT Serge	26/11/2022	FLORENT Serge	18/02/2023
6930141	DREGER	Pierre olivier	1690224	LYON EST SPORT TENNIS DE TABLE	Compétition	AR	17/02/2023	HAREL Nicolas	28/01/2023	HAREL Nicolas	18/02/2023
6936305	DEVILLE	Maxime	1690224	LYON EST SPORT TENNIS DE TABLE	Compétition	AR	17/02/2023	HAREL Nicolas	28/01/2023	HAREL Nicolas	18/02/2023
6952197	KUNSTMANN	Mickael	1690224	LYON EST SPORT TENNIS DE TABLE	Compétition	AR	17/02/2023	HAREL Nicolas	28/01/2023	HAREL Nicolas	18/02/2023
6923400	SIDDEEK	Rilwan	1690224	LYON EST SPORT TENNIS DE TABLE	Compétition	AR	17/02/2023	HAREL Nicolas	28/01/2023	HAREL Nicolas	18/02/2023
6938095	NONNARATH	Amelie	1690224	LYON EST SPORT TENNIS DE TABLE	Compétition	AR	17/02/2023	HAREL Nicolas	28/01/2023	HAREL Nicolas	18/02/2023
6934792	COTTA	Sebastien	1690166	TT RHONE - GARON	Compétition	AR	17/02/2023	HAREL Nicolas	28/01/2023	HAREL Nicolas	18/02/2023
6938123	ROCHEDREUX	Maxime	1690224	LYON EST SPORT TENNIS DE TABLE	Compétition	AR	17/02/2023	HAREL Nicolas	28/01/2023	HAREL Nicolas	18/02/2023
6940940	COLPAERT	Sylvain	1690224	LYON EST SPORT TENNIS DE TABLE	Compétition	AR	17/02/2023	HAREL Nicolas	28/01/2023	HAREL Nicolas	18/02/2023
6935747	BELLIER	Alexandre	1690224	LYON EST SPORT TENNIS DE TABLE	Compétition	AR	17/02/2023	HAREL Nicolas	28/01/2023	HAREL Nicolas	18/02/2023
6923964	FILLIOL	Brian	1690224	LYON EST SPORT TENNIS DE TABLE	Compétition	AR	17/02/2023	HAREL Nicolas	28/01/2023	HAREL Nicolas	18/02/2023
6223387	DUBUC	Theophile	1690215	AS TENNIS DE TABLE LYON 6eme	Compétition	AR	07/01/2023	HAREL Nicolas	15/01/2023	PARAVY Nathalie	18/02/2023
3522110	PEYCHET	Sebastien	1690062	AL VAISE SERIN	Compétition	AR	07/01/2023	HAREL Nicolas	15/01/2023	PARAVY Nathalie	18/02/2023
6936421	FRANCE	Veronique	1690052	A.U.V.R RILLIEUX	Compétition	AR	07/01/2023	HAREL Nicolas	14/01/2023	HAREL Nicolas	18/02/2023
6953773	EYROULET COURBON	Jolan	1690175	ASUL Lyon 8 Tennis de Table	Compétition	AR	07/01/2023	HAREL Nicolas	21/01/2023	HAREL Nicolas	18/02/2023
6928623	BERGMANN	Nils	1690175	ASUL Lyon 8 Tennis de Table	Compétition	AR	07/01/2023	HAREL Nicolas	21/01/2023	HAREL Nicolas	18/02/2023
735699	MARCHAND MAILLET	Rosy	1730048	TT ALBERTVILLE	Compétition	AR	05/11/2022	BRIERE Stefan	03/12/2022	BRIERE Stefan	18/02/2023
739602	CHAMPION	Cyril	1730083	ST GENIX - DOMESSIN T.T.	Compétition	AR	05/11/2022	BRIERE Stefan	19/11/2022	BRIERE Stefan	18/02/2023
746227	DENIGER	Etienne	1740038	CRAN ANNECY TT	Compétition	AR	05/11/2022	BRIERE Stefan	03/12/2022	BRIERE Stefan	18/02/2023
393859	MOREL	Aurore	1740038	CRAN ANNECY TT	Compétition	AR	05/11/2022	BRIERE Stefan	07/01/2023	BRIERE Stefan	18/02/2023
7415128	MASSON	Nolan	1740057	PAYS ROCHOIS et GENEVOIS TT 74	Compétition	AR	05/11/2022	BRIERE Stefan	07/01/2023	BRIERE Stefan	18/02/2023
7415182	RADOMSKI	Lisa	1740057	PAYS ROCHOIS et GENEVOIS TT 74	Compétition	AR	05/11/2022	BRIERE Stefan	07/01/2023	BRIERE Stefan	18/02/2023
7415090	PANTALEO	Allan	1740057	PAYS ROCHOIS et GENEVOIS TT 74	Compétition	AR	05/11/2022	BRIERE Stefan	08/01/2023	BRIERE Stefan	18/02/2023
7414919	NICOLLEAU	Enzo	1740057	PAYS ROCHOIS et GENEVOIS TT 74	Compétition	AR	05/11/2022	BRIERE Stefan	08/01/2023	BRIERE Stefan	18/02/2023
7414282	MARIE	Tom	1740057	PAYS ROCHOIS et GENEVOIS TT 74	Compétition	AR	05/11/2022	BRIERE Stefan	08/01/2023	BRIERE Stefan	18/02/2023
7414235	BEAUQUIS	Thomas	1740003	ANNECY TENNIS DE TABLE	Compétition	AR	05/11/2022	BRIERE Stefan	08/01/2023	BRIERE Stefan	18/02/2023

38421	GOBET	Sarah	1030299	A.S.T.T. M.A. MONTBEUGNY	Compétition	AR	01/10/2022	GAULMIN Yves	04/12/2022	GAULMIN Yves	18/02/2023
36461	MATICHARD	Florent	1030305	A.L. MAYET DE MONTAGNE T.T	Compétition	AR	01/10/2022	GAULMIN Yves	04/12/2022	GAULMIN Yves	18/02/2023
3834066	PELLET	Julien	1380136	TT ST JEANNAIS	Compétition	AR	13/03/2022	PARAVY Nathalie	14/01/2023	PARAVY Nathalie	18/02/2023
3826526	CARLE	Hugo	1380284	AL ECHIROLLES- EYBENS TT	Compétition	AR	13/03/2022	PARAVY Nathalie	14/01/2023	PARAVY Nathalie	18/02/2023
9240828	PACO	Thomas	1380284	AL ECHIROLLES- EYBENS TT	Compétition	AR	03/09/2022	SEGUIN Laurent	14/01/2023	PARAVY Nathalie	18/02/2023
3836042	GELAS	Jérôme	1380005	T.T. BOURGOIN JALLIEU	Compétition	AR	13/03/2022	PARAVY Nathalie	14/01/2023	PARAVY Nathalie	18/02/2023
735699	MARCHAND MAILLET	Rosy	1730048	TT ALBERTVILLE	Compétition	AR	05/11/2022	BRIERE Stefan	03/12/2022	BRIERE Stefan	18/02/2023
739602	CHAMPION	Cyril	1730083	ST GENIX - DOMESSIN T.T.	Compétition	AR	05/11/2022	BRIERE Stefan	19/11/2022	BRIERE Stefan	18/02/2023

36461	MATICHARD	Florent	1030305	A.L. MAYET DE MONTAGNE T.T	Compétition	JA1	02/10/2022	GAULMIN Yves	10/12/2022	GAULMIN Yves	18/02/2023
6317641	GUEHENNEUX	Sylvie	1630121	P.P.C. ORLEAT	Compétition	JA1	02/10/2022	FLORENT Serge	26/11/2022	FLORENT Serge	18/02/2023
5916405	TAFFIN	Emmanuel	1630078	C L COURNON	Compétition	JA1	10/11/2019	FLORENT Serge	26/11/2022	FLORENT Serge	18/02/2023
113411	DUPUIS	Mickael	1730089	Club Tennis Table BELLEY-YENNE	Compétition	JA1	43765	Gérard Di Calaman	19/11/2022	BRIERE Stefan	18/02/2023
735042	AMMARI	Raphael	1730051	T.T. LA MOTTE SERVOLEX	Compétition	JA1	43765	Gérard Di Calaman	26/11/2022	BRIERE Stefan	18/02/2023
735023	MASSET	Anthony	1730048	TT ALBERTVILLE	Compétition	JA2	30/10/2022	DREVON Richard	29/01/2023	SEGUIN Laurent	18/02/2023

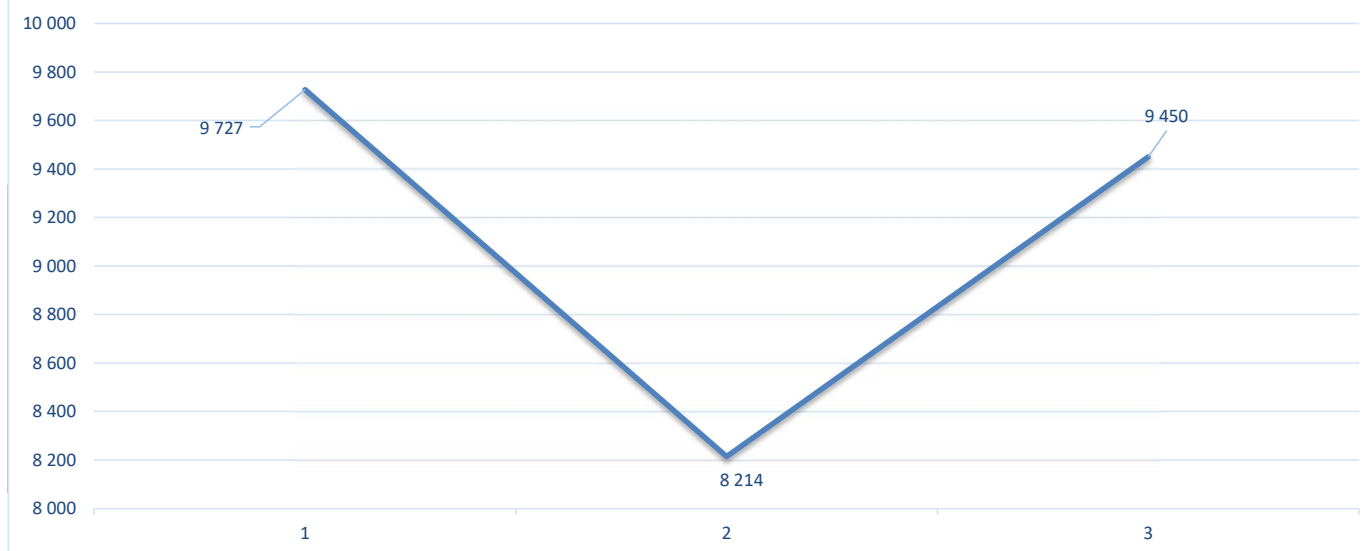
Annexe 3

Statistiques au 1 février 2023

EVOLUTION LICENCES COMPETITIONS A FIN JANVIER

	31.01.19	28.01.22	01.02.23	Diff. 22-23	%	Diff. 19-23	%
Ain	662	584	669	85	14,6%	7	1,1%
Allier	473	410	499	89	21,7%	26	5,5%
Cantal	179	145	161	16	11,0%	-18	-10,1%
Drôme-Ardèche	705	637	767	130	20,4%	62	8,8%
Isère	1284	1150	1306	156	13,6%	22	1,7%
Loire-Haute-Loire	1456	1273	1407	134	10,5%	-49	-3,4%
Puy-de-Dôme	1214	1060	1176	116	10,9%	-38	-3,1%
Rhône	2540	2035	2419	384	18,9%	-121	-4,8%
Savoie	383	296	310	14	4,7%	-73	-19,1%
Haute-Savoie	831	624	736	112	17,9%	-95	-11,4%
AURA TRADS	9 727	8 214	9 450	1 236	15,0%	-277	-2,8%

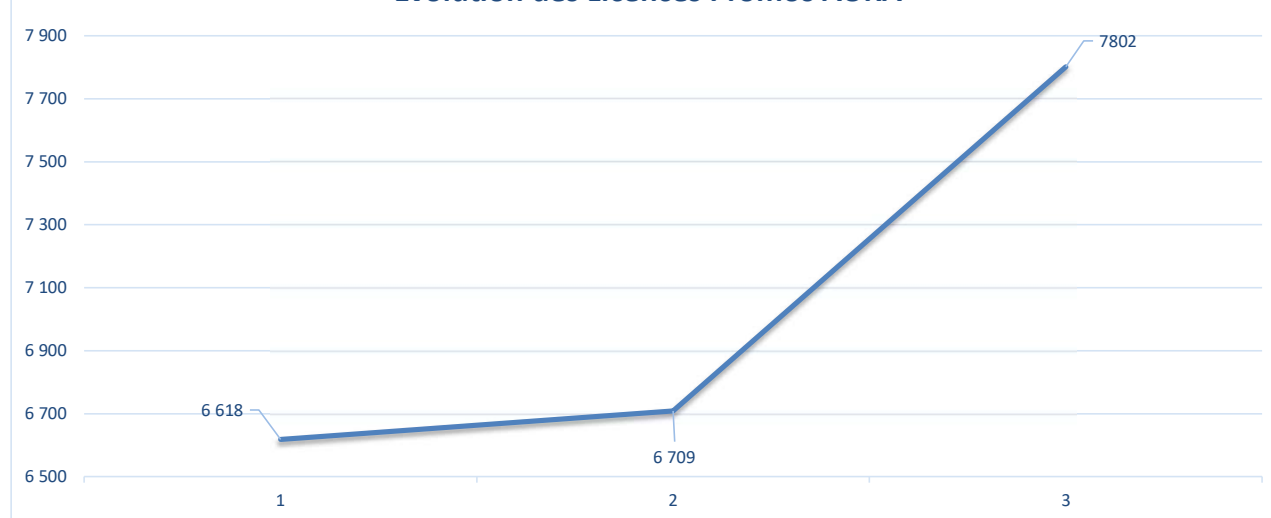
Evolution des Licences Trads AURA



EVOLUTION LICENCES LOISIRS A FIN JANVIER

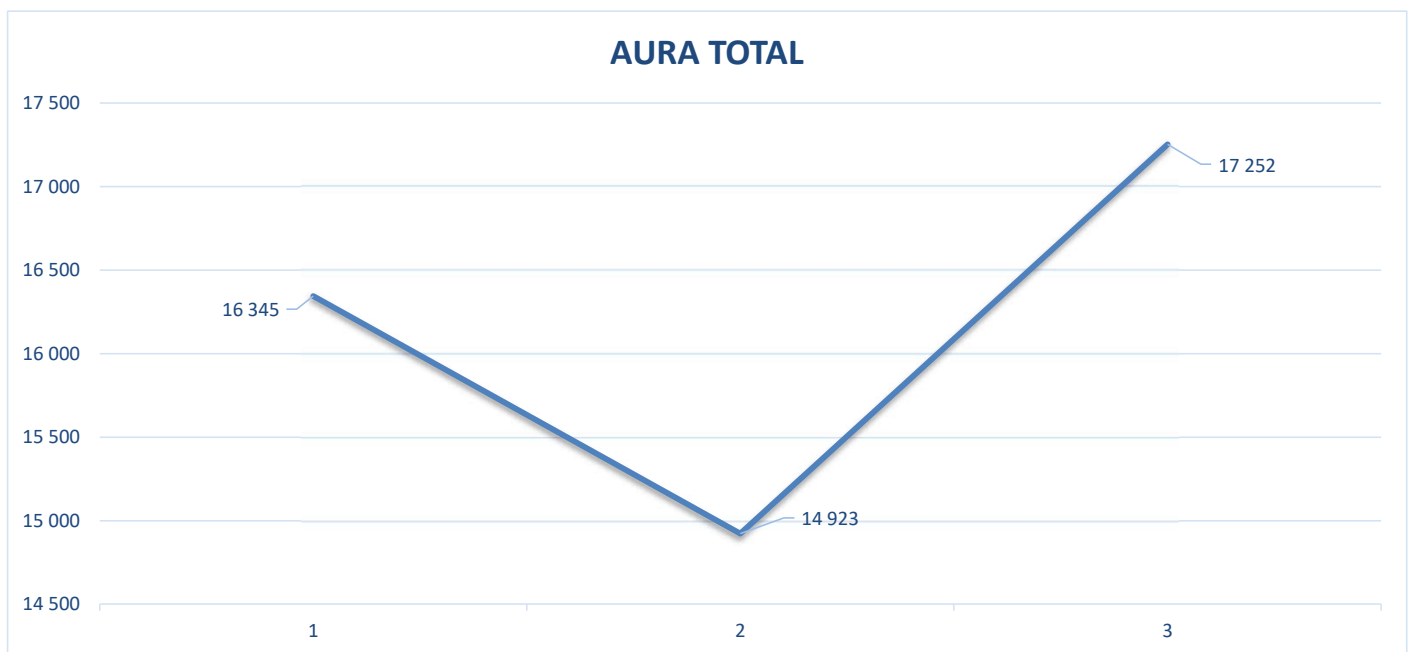
	31.01.19	28.01.22	01.02.23	Diff. 22-23	%	Diff. 19-23	%
Ain	362	443	541	98	22,1%	179	49,4%
Allier	217	224	251	27	12,1%	34	15,7%
Cantal	80	100	115	15	15,0%	35	43,8%
Drôme-Ardèche	441	541	729	188	34,8%	288	65,3%
Isère	1202	1351	1433	82	6,1%	231	19,2%
Loire-Haute-Loire	685	757	860	103	13,6%	175	25,5%
Puy-de-Dôme	370	411	516	105	25,5%	146	39,5%
Rhône	2155	1961	2279	318	16,2%	124	5,8%
Savoie	594	354	316	-38	-10,7%	-278	-46,8%
Haute-Savoie	512	567	762	195	34,4%	250	48,8%
AURA PROMOS	6 618	6 709	7802	1 093	16,3%	1 184	17,9%

Evolution des Licences Promos AURA



EVOLUTION TOTAL LICENCES A FIN JANVIER

	31.01.19	28.01.22	01.02.23	Diff. 22-23	%	Diff. 19-23	%
Ain	1 024	1 027	1 210	183	17,8%	186	18,2%
Allier	690	634	750	116	18,3%	60	8,7%
Cantal	259	245	276	31	12,7%	17	6,6%
Drôme-Ardèche	1 146	1 178	1 496	318	27,0%	350	30,5%
Isère	2 486	2 501	2 739	238	9,5%	253	10,2%
Loire-Haute-Loire	2 141	2 030	2 267	237	11,7%	126	5,9%
Puy-de-Dôme	1 584	1 471	1 692	221	15,0%	108	6,8%
Rhône	4 695	3 996	4 698	702	17,6%	3	0,1%
Savoie	977	650	626	-24	-3,7%	-351	-35,9%
Haute-Savoie	1 343	1 191	1 498	307	25,8%	155	11,5%
AURA TOTAL	16 345	14 923	17 252	2 329	15,6%	907	5,5%



Annexe 4

Projet de convention FFTT-
Ligue-Territoires



Convention de Professionnalisation des instances fédérales pour le développement Années 2022 à 2024 Territoires métropolitains

Entre : **La Fédération Française de Tennis de Table**
3, rue Dieudonné Costes – BP 40348
75625 PARIS CEDEX 13
Numéro de SIRET :
Association Loi 1901

Représentée par son Président, **Gilles ERB**

Ci-après désignée “**la FFTT**”

Et

La Ligue Auvergne Rhône Alpes et ses Comités volontaires

Représenté par leur président Jean-Luc GUILLOT, dûment habilité(e) pour engager le territoire concerné.

Ci-après désigné “**le(s) Territoire(s)**”

PREAMBULE :

Le développement du nombre de licencié(e)s est l'enjeu principal de la FFTT pour les prochaines années. L'objectif affiché est d'atteindre 250 000 licencié(e)s en 2024 grâce à une diversification des formes de pratique et des publics pongistes.

*Convention de Professionnalisation
des instances fédérales pour
le développement 2022-2024 : FFTT/ La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes et ses Comités volontaires*

L'ambition de la Fédération est aussi de développer la pratique d'un tennis de table de loisir accessible et soucieux du bien-être et de la santé de nos concitoyens.

Pour cela, la FFTT entend construire une offre de pratique tout au long de la vie pour toutes et tous en s'engageant dans trois directions : **le Ping Santé, le Ping Citoyen et le Ping Compétition-loisir**. Ces trois domaines ont pour objectif d'accompagner l'évolution du club de tennis de table de demain.

L'objectif des trois prochaines années est aussi **d'engager les territoires** dans un projet partagé. La FFTT entend redéfinir ses relations avec les territoires et véritablement soutenir le **Projet Sportif Territorial** au service des nouvelles formes de pratique.

Cette ambition de développement repose essentiellement sur deux leviers :

- De manière prioritaire, la formation et l'emploi au sein des territoires ;
- la modernisation et l'usage du numérique pour promouvoir notre activité.

Dans un contexte difficile de relance post-covid, la FFTT souhaite à travers ces conventions, investir pour aider à la transformation des structures et des métiers du tennis de table.

Ces conventions accompagnent le changement d'organisation de l'animation fédérale des territoires et l'évolution des missions des Conseillers Techniques Sportifs (CTS). En même temps, elles préfigurent un plan stratégique de professionnalisation des instances fédérales de la FFTT.

Ces conventions sont un levier pour le Pôle d'Accompagnement des Territoires au sens où elles formalisent le **partage d'objectifs communs** (développer une offre de service vers les clubs et pour la promotion du Tennis de Table) et une mutualisation de moyens entre les instances.

Elles sont complémentaires du dispositif Projet Sportif Fédéral-Agence Nationale du Sport (PSF-ANS).

La présente convention se veut structurante, adaptable, et évolutive, selon les spécificités et le projet de chaque territoire.

Il est rappelé ce qui suit :

- La FFTT souhaite développer le tennis de table en France en incitant ses associations sportives affiliées à structurer et promouvoir l'activité sur le plan local par la mise en place de projets ayant pour objectif d'augmenter le nombre de pratiquants et d'améliorer leur accueil en le professionnalisant.
- La FFTT a rédigé son plan de développement d'olympiade dont l'objectif est d'augmenter le nombre de pratiquants via les principaux axes ci-dessous :
 - Axe 1 : Inclusion des publics cibles par le programme Ping Citoyen
 - Axe 2 : Inclusion des publics cibles par le développement du Ping Santé
 - Axe 3 : Émergence de nouvelles pratiques et conquête de nouveaux espaces de jeu
 - Axe 4 : Axe support pour la construction du club de demain (professionnalisation, modernisation)

***Convention de Professionnalisation
des instances fédérales pour***

le développement 2022-2024 : FFTT/ La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes et ses Comités volontaires

- La ligue régionale et les comités départementaux s'inscrivent dans ce projet fédéral à l'échelon de leur territoire.
- La FFTT peut participer financièrement à l'emploi d'un ou des professionnel (s) pour permettre au territoire de réaliser son projet.

Les parties se sont rapprochées et ont convenu, dans le cadre de la présente « Convention de Professionnalisation des instances fédérales pour le développement », de déterminer les modalités d'attribution de l'aide fédérale FFTT au Territoire pour la mise en place de son projet et de préciser les engagements respectifs des parties.

Ceci étant rappelé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

Cette convention a pour objet de définir :

- Les conditions financières dans lesquelles la FFTT aide le Territoire à mettre en œuvre son projet ;
- le cadre dans lequel cette aide peut se matérialiser ;
- les contreparties auxquelles sera soumis le Territoire en échange de l'aide fédérale.

Article 2 – Cadre et domaines d'action

Le projet du territoire porte sur deux domaines, au service des **axes 1, 2, 3 et 4** exposés dans le préambule :

1. Professionnaliser la fonction développement.
2. Piloter la fonction emploi - formation.

Le projet du territoire de Auvergne-Rhône-Alpes est décrit et résumé en **annexe 1 (guide d'éligibilité)**.

Article 3 – Conditions d'éligibilité

Afin d'éventuellement bénéficier de l'aide financière décrite au présent Article 4 de la convention, le Territoire devra mettre en place des actions conjointes entre la Ligue et ses comités départementaux. Ces actions sont décrites à l'Article 2 de la convention.

La FFTT appréciera la bonne mise en œuvre des actions décrites à l'Article 2 par le Territoire.

Les territoires démontrent la recherche d'éventuels compléments de financement du projet (subventions ou financements privés).

Article 4 – Montant et modalités de versement de l'aide fédérale

La FFTT s'engage à fournir à la ligue une aide financière, ci-après dénommée « **aide fédérale FFTT** » d'un montant de **24 000 € évalué par la FFTT et fixé selon l'importance du projet qui lui est présenté par le Territoire (Ci-après la "part fixe")**.

La FFTT pourra allouer une prime à l'aide fédérale FFTT en fin de saison sportive en fonction des résultats obtenus par le Territoire (Ci-après la "part variable" **d'un montant maximum de 6 000 €**), selon les critères définis dans l'annexe 2.

La part fixe constituera le premier versement annuel s'élevant à **24 000 €** qui sera effectué à la Ligue, dans **les deux mois qui suivent la date anniversaire ou en deux fois** comme suit, après envoi de facture par la ligue

:

- 12 000 € à la signature de la convention ;
- 12 000 € en Mai 2023.

La part variable constitue éventuellement un second versement qui interviendra après la réalisation des projets par le Territoire.

Article 5 – Accompagnement et engagements réciproques à la mise en œuvre de cette convention

5.1 Engagement FFTT:

La FFTT s'engage à un accompagnement financier décrit à l'Article 4 mais aussi matériel et humain ci-après décrit :

L'accompagnement du Projet Sportif Territorial par la FFTT sera coordonné par la responsable du pôle national d' « Accompagnement des Territoires », Malory LASNIER, sous l'égide du vice-président de la FFTT, Bruno BELLET, en charge de ce secteur ou toute personne expressément habilitée par la FFTT.

Cet accompagnement sera réalisé par des rendez-vous en présentiel ou par visioconférence à l'occasion :

- Des compétitions
- des colloques, des formations ;
- des Assemblées Générales et/ou Conseils de ligue....

Une évaluation du projet et des axes choisis par le Territoire sera mise en place annuellement, en lien avec le calendrier PSF-ANS.

L'évaluation par la FFTT sera notamment fonction de l'Annexe 2 où figure un tableau de bord et des indicateurs de performance.

5.2 Engagement du Territoire:

En contrepartie de cet accompagnement, le Territoire s'engage, au choix parmi les priorités de la FFTT, à :

- Orienter ses actions en vue de l'augmentation du nombre de licenciés ;
- participer aux formations organisées par la fédération ;
- permettre de créer un lien régulier et suivi par le pôle d'Accompagnement des Territoires de la FFTT ;
- renseigner précisément la base de donnée fédérale "SPID" dans toutes ses dimensions, en particulier les données sur l'emploi dans les clubs, comités, ligue, et les tarifs pratiqués ;
- privilégier les outils FFTT et organiser le partage et la mutualisation des outils locaux ;
- promouvoir les labels clubs et à assurer le suivi des clubs labellisés, en lien avec le pôle d'accompagnement des territoires ;
- mettre en œuvre les actions mentionnées en Annexe 2 et de fournir ses meilleurs efforts à leur succès.

Tout manquement à ces obligations pourra entraîner une baisse de la valorisation financière en cas de versement de la part variable décrite à l'Article 4.

Article 6– Responsabilités

Chaque partie signataire de cette convention sera responsable :

- *De l'action de ses propres préposés agissant dans le cadre de leurs fonctions ;*
- *et des moyens entrepris pour la mise en œuvre dans la réussite des projets mis en place au sein du Territoire afin d'atteindre les indices de performances listés en Annexe 2.*

Article 7 –

La présente convention prend effet le **01/07/2022** et s'achève le **30/06/2023**.

Elle pourra toutefois être reconduite une fois jusqu'au 30 juin 2024 maximum, exclusivement par la conclusion d'un nouvel avenant, sous réserve du respect des conditions susmentionnées, et des disponibilités budgétaires de la FFTT.

Article 8– Résiliation

Chacune des parties aura la possibilité de résilier la présente convention avec un préavis de 1 mois avant la date anniversaire du contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de manquement grave et avéré de la part du Territoire au respect des obligations de la présente convention, la FFTT se réserve le droit de résilier unilatéralement et sans délai la présente convention et d'exiger un remboursement des sommes versées sur l'année au profit du Territoire.

Article 9 - RGPD

Chaque partie déclare et garantit à l'autre partie qu'elle se conformera strictement au RGPD pour tout traitement de données personnelles effectué en rapport avec ce contrat.

Nonobstant toute clause contraire, les parties n'encourront aucune responsabilité contractuelle au titre du présent contrat, dans la mesure où le respect du RGPD les empêcherait d'exécuter l'une de leurs obligations au titre de ce contrat.

Article 10– Annexes

Annexe 1 : Guide d'éligibilité.

Annexe 2 : Tableau des actions et financement associé (tableau de suivi que nous pouvons ajuster tout au long du projet).

Montant des participations des partenaires : CD, collectivités territoriales, ANS.

Date de signature :

Pour la FFTT
Le président

“Lu et Approuvé”
Date et signature

Pour la Ligue
Le (la) Président (e)

“Lu et Approuvé”
Date et signature

Pour le comité
Le (a) Président (e) du (de la)

Pour le comité
Le (a) Président (e) du (de la)

Pour le comité
Le (a) Président (e) du (de la)

Pour le comité
Le (a) Président (e) du (de la)

Pour le comité
Le (a) Président (e) du (de la)

Pour le comité
Le (a) Président (e) du (de la)

Pour le comité
Le (a) Président (e) du (de la)

Pour le comité
Le (a) Président (e) du (de la)

Pour le comité
Le (a) Président (e) du (de la)

Pour le comité
Le (a) Président (e) du (de la)

ANNEXE 1

Projet du territoire Auvergne-Rhône-Alpes

Dans le cadre de l'accompagnement des territoires, suite aux différentes rencontres avec la ligue, ses élus et salariés lors :

- de l'Assemblée Générale de 2021, à Montluçon,
- du Conseil de ligue à St Etienne le 30 avril 2022, en format hybride (présentiel et visio)
- des échanges téléphoniques avec le président, Jean-Luc Guillot,
- de l'Assemblée Générale du 18 juin 2022, en présence de Bruno Bellet,
- de plusieurs visios ou échanges téléphoniques avec Maxime Carlomagno, en charge de l'accompagnement des territoires en AURA,
- de la réunion en visio, le 12 septembre 2022 en présence des élus en charge du développement, Maxime Carlomagno, Eric Fournié et Malory Lasnier.

Nous pouvons constater que la ligue AURA a pour ambition d'accompagner au mieux les comités et les clubs de la région, au plus proche de ses territoires et de leurs besoins.

Il apparaît évident que ces derniers diffèrent d'un comité à un autre.

Ainsi, la ligue souhaite, malgré les quelques difficultés financières rencontrées, à ce jour, soutenir au mieux et de manière adaptée les comités les plus en difficulté financière ou manquant de ressources humaines. Ce projet a pour but de répondre aux objectifs de développement de ces comités et de leurs clubs.

Il convient de mesurer la capacité de chacun à se structurer dans un but de pérennisation des actions à moyen et long terme.

Des rencontres avec les comités et les clubs sont mises en place régulièrement, quels que soient leur taille ou leurs besoins, afin de mesurer l'évolution de chacun et répondre à leurs attentes.

Conformément au guide d'éligibilité ci-dessous, le territoire a donc choisi de favoriser les collaborations entre les instances départementales, régionale et fédérale, via le pôle Accompagnement des Territoires.

L'objectif du territoire AURA est d'atteindre 25 050 licenciés en 2023, puis 25 700 licenciés en 2024.

Mais aussi :

1. Professionaliser la fonction développement

- Une personne chargée du développement territorial : lien avec le Pôle d'Accompagnement des Territoires FFTT, (voir annexe 2)
 - Aide à la structuration des clubs et CD : visites de clubs, suivi des labels FFTT, suivi du nombre de clubs (aide à la création et au maintien) ;
 - aide à la mise en place des actions de développement et promotion : suivi des aides conventions d'objectifs ;
 - missions de formation : dirigeants et AJR ;
 - missions de communication : coordination des créations de site et best off des points.
- Un pilotage territorial partagé (une instance dédiée en lien avec l'évolution de l'Equipe Technique Régionale) : 3 personnes dont le chargé de développement territorial pour le développement ;
- Recrutement CTD (accompagnement d'une "zone" AUR, voir Annexe 2) : Favoriser le développement dans les territoires qui n'ont pas les ressources d'avoir un Conseiller Technique Départemental salarié
 - missions de développement ;
 - missions de formation.

2. Piloter la fonction emploi - formation

- Mise en place du dispositif de formation de pilotes : favoriser l'accès des jeunes aux responsabilités.

Articulation avec le PSF :

Cette convention vise à professionnaliser les instances et de son côté, les subventions ANS-PSF soutiennent les actions de développement.

Bénéfices attendus en termes de structuration et d'offres de service aux clubs :

- la rencontre avec les comités et les clubs pour la mise en place d'un réseau d'acteurs du développement visent l'accroissement de la pratique sportive ;
- collaboration avec pôle Territoires FFTT :
 - améliorer la demande PSF des clubs et comités
 - relais des projets fédéraux et force de proposition en vue de l'amélioration des services de la FFTT
- l'embauche d'un (e) CTD vise à harmoniser et soutenir les actions et besoins du territoire concerné.

Engagements partagés sur le plan financier et humain :

Un financement de X € par an pour les postes de chargé de développement territorial et d'un CTD, réparti en trois parties :

- soit X € / an minimum à charge de la Ligue AURA (avant intervention FFTT)
- Soit 12 000 € / an de l'ANS emploi

Pour la convention 2022/23, la FFTT s'engage financièrement sur ce projet à hauteur de :

- 24 000 € / an (part fixe) + 6 000 € (part variable maximum) à charge FFTT

Le pôle fédéral accompagnement des territoires assurera une liaison régulière avec le responsable du développement ainsi que le suivi des objectifs de ce projet définis en annexe 2.

La ligue et les comités signataires s'engagent à mobiliser les moyens humains, élus et salariés, nécessaires au travail collaboratif pour la réussite du projet. Ils répondent aux sollicitations du nouveau responsable du développement et du pôle fédéral accompagnement des territoires.

Action structurante (Qui permet de piloter et mener à bien, de manière pérenne, le Projet Sportif Territorial)	Objectifs structurels (les moyens humains et financiers mis en place)	Objectifs opérationnels	Les actions mises en place	Indicateurs associés à l'objectif (type d'indicateur : pourcentage, nombre....)	Valeurs de référence (évaluation initiale : 2020-2021)	Valeurs cibles/évaluation						Remarques		
						Cible Saison Juin 2022	Résultats Juin 2022	Cible Saison Juin 2023	Résultats Juin 2023	Cible Saison Juin 2024	Résultats Juin 2024			
Projet global ligue et comités	Mise en place du pôle accompagnement des territoires par la FTTT Aider la ligue dans la mise en place de son projet structurant	Augmentation du nombre de licenciés tous types	Accompagner les clubs et comités à la mise en place d'actions de développement	Nombre de licenciés (tous âges et tout type confondus)	Toutes licences	13979	24 400	20 003	25 050		25 700			
					Loisir	5261	9 500	8 045	9 750		10 000			
					Compétition	7428	10 600	8 946	10 650		10 700			
					Évènementielle	1290	4 300	3 012	4 650		5 000	Suivre la saisie des licences événementielles par les CDx		
					% de féminines	13%	0,23	0,16	0,24		0,25			
					% de jeunes de moins de 18 ans (en attente de création de la catégorie Ue 19 ans sur SPID)	47%	0,48	0,49	0,5		0,5			
		Augmentation du nombre d'informations renseignées sur SPID	Encourager les clubs et comités à remplir SPID (correctement)	Base de données adhérents, observatoire de l'emploi, tarifs)	% de mails renseignés	Voir sec ?								
					Taux d'ouverture des mails	Voir sec								
					Tarifs	Voir Malory								
					Observatoire emploi									
Augmentation du nombre de formés sur le territoire	Encourager les professionnels et bénévoles de la ligue à participer aux formations de la FTTT (sur site)	Participation aux formations fédérales	Nombre de personnes formées	Ajout annexe										
			Augmentation de labels délivrés	Encourager la labellisation des clubs. S'assurer de la véracité des déclarations sur SPID	Suivi des clubs labellisés	Nombre de labels, et prorata au nombre de clubs labellisés	Ajout annexe							
Embauche conseiller territorial de développement	Accompagnement des territoires (CD et clubs) et développement des pratiques	Aide à la structuration des clubs et CD	Visites de clubs et CD	Nombre de visites de clubs	3 (covid)	30	30	35		40		Continuer à promouvoir sur les visites de clubs.		
			Suivi des labels Accueil (AURA)	Nombres de clubs labellisés Accueil	89	113	109	117		120		S'approprier les différents Labels et solliciter les clubs structurés en priorité		
			Suivi des labels Ping FTTT	Nombre de clubs labellisés FTTT	64	65	48	73		80		Création d'un groupe de travail pour augmenter le nombre d'entraîneurs pros.		
			Suivi des salariés dans les clubs et CD	Nombre de cadre techniques	94	92	95	97		101		Convaincre les lieux de pratiques non affiliés de s'affilier et développer la pratique dans les déserts pongistes. Soutenir les clubs en difficultés		
			Suivi du nombre de clubs	Nombre de clubs	298	300	294	305		310				
		Aide à la mise en place des actions de développement et promotion	Suivi des aides aux clubs automatiques et des conventions d'objectifs	Nombre d'aides versées et de conventions signées		34	50	51	58		65			
					Suivi et soutien des actions PPP	Nombre de PPP organisés	15	34	20	37		40		Dynamiser les Comités et les Clubs qui ne s'approprient pas l'action
					Suivi des sections Handisport et SA	Nombre de sections SA et Handis recensées	29 (FFSH 19 et 10 SA)	32	30	34		36		
					Soutien pour l'organisation des Ping Tour	Nombre de Ping Tour accompagnés	2	3	3	3		3		
		Missions Formation	Formation Dirigeants	Nombre de dirigeants formés	/	/	/	30		40				
			Formation AJR	Nombre de jeunes formés	/	/	/	15		30				
		Mission Communication	Coordination des créations de site internet	Nombre de sites internet créés	9	15	16	20		20				
			Création du Best-Of des points	Nombre de Best-Of réalisés et de points	/	/	/	10		10				
Recrutement CTD (accompagnement d'une zone AURA)	Favoriser le développement dans les territoires qui n'ont pas les ressources d'avoir un CTD salarié	Missions Techniques	Organisation de Stages départementaux	Nombre de stages départementaux organisés	/									
			Regroupements techniques départementaux	Nombre de regroupements	/									
			Mise à dispo aux clubs	Nombre d'heures	/									
		Missions Développement	Détection	Nombre de jeunes détectés	/									
			Soutien organisation compétition	Nombre de compétitions organisées	/									
			Aide au suivi des projets	Nombre de projets accompagnés	/									
			Participation aux visites de clubs	Nombre de visites de clubs	/									
			Soutien humain pour les événements	Nombre d'événements soutenus	/									
			Participation à l'augmentation des statistiques licenciés	% augmentation annuel	/									
			Relai opération FTTT	Nombre d'opérations réalisées	/									
Missions Formation	Mise en place des formations techniques	Nombre de formations dispensées	/											
Recrutement Alternant ou Stagiaire Communication	Développer la communication de la Ligue, des comités, des clubs	Missions Digitales	Création d'Instagram	Nombre d'abonnés										
			Création de LinkedIn	Nombre d'abonnés										
			Mise à jour du site internet	Nombre d'articles postés										
			Rédaction de Newsletter	Nombre de newsletter										
			Dispositif de Live sur Champ Fr Région et Finales AURA et Challenge Masset	Nombre de live										
		Mission communication	Définir une charte éditoriale	Qualité et utilisation de la charte										
			Définir une stratégie de communication	Qualité et efficacité de la stratégie										
		Missions territoriales	Être à la disposition des CDx et des clubs en besoin de supports et communication	Nombre de CDx et de clubs aidés										
			Soutien aux différents événements organisés : stages, visites de club, PPP, Ping Tour, compétitions...	Nombre d'événements soutenus										

Note explicative des colonnes :

Action structurante :
Qui permet de piloter et mener à bien, de manière pérenne, le Projet Sportif Territorial

Objectifs structurels : les moyens humains et financiers mis en place

Valeur de référence :

- Embauche ou pérennisation de poste
- Le type de poste et son statut
- En pourcentage du temps de travail ou mission
- En temps brut de travail ou mission

Objectifs opérationnels : thème général d'actions mises en place

Valeur de référence : Domaine d'actions

Développement, formation, aides à l'emploi...

Les actions mises en place par la personne en poste

Valeur de référence : les actions prévues dans la fiche mission

- En type d'action
- En nombre d'actions

Indicateurs liés à l'objectif :

Valeur de référence : type d'indicateur : pourcentage, nombre,...

Explication, détail des actions ou missions (préciser la saison ou la date)

Valeurs de référence : évaluation initiale

La valeur de la saison en cours ou passée

Valeurs cibles et évaluation : évaluation du projet global (chiffres à l'appui)

Valeurs des objectifs que l'on souhaite atteindre année après année

Annexe 5

Challenge des licences



Le challenge Licences Clubs Provence Alpes Côte d'Azur

Objectif du Challenge Licenciés Clubs Provence Alpes Côte d'Azur

Encourager les clubs de notre ligue à progresser « quantitativement »

Les cinq critères du challenge :

- La progression des licences compétitions Poussins/Benjamins
- La progression des licences compétitions jeunes
- La progression des licences (totales) Féminines
- La progression des licences compétitions (totales)
- La progression des licences (totales)

Progression des licences compétitions Poussins - Benjamins

- Le but est d'augmenter le nombre de compétiteurs « tout jeunes » du club (en les habituant à la compétition)
- La progression est jugée sur le nombre de licenciés au 31 mai 2023 par rapport à celui au 30/6/2020

Progression des licences compétitions jeunes

- Le but est d'augmenter le nombre des jeunes compétiteurs du club (fidélisation de notre public jeunes)
- La progression est jugée sur le nombre de licenciés au 31 mai 2023 par rapport à celui au 30/6/2020

Progression des licences féminines

- Le but est d'augmenter le nombre de Féminines du club (axe de développement national)
- La progression est jugée sur le nombre de licenciés au 31 mai 2023 par rapport à celui au 30/6/2020

Progression des licences compétitions

- Le but est d'augmenter le nombre de licenciés compétiteurs (fidélisation à la pratique traditionnelle)
- La progression est jugée sur le nombre de licenciés au 31 mai 2023 par rapport à celui au 30/6/2020

Progression totale des licences

- Le but est d'augmenter le nombre total de licenciés du club (notre positionnement par rapport aux autres disciplines)
- La progression est jugée sur le nombre de licenciés au 31 mai 2023 par rapport à celui au 30/6/2020

Points attribués à la progression des tout jeunes

- 15 points au club ayant obtenu la meilleure progression
- 12 points au second
- 10 points au troisième
- 8 points au quatrième
- 7 points au cinquième
- 6 points au sixième
- 5 points au septième
- 4 points au huitième

Points attribués à la progression des jeunes

- 10 points au club ayant obtenu la meilleure progression
- 8 points au second
- 6 points au troisième
- 5 points au quatrième
- 4 points au cinquième
- 3 points au sixième
- 2 points au septième
- 1 point au huitième

Points attribués à la progression des féminines

- 15 points au club ayant obtenu la meilleure progression
- 12 points au second
- 10 points au troisième
- 8 points au quatrième
- 7 points au cinquième
- 6 points au sixième
- 5 points au septième
- 4 points au huitième

Points attribués à la progression DES LICENCES COMPETITIONS

- 10 points au club ayant obtenu la meilleure progression
- 8 points au second
- 6 points au troisième
- 5 points au quatrième
- 4 points au cinquième
- 3 points au sixième
- 2 points au septième
- 1 point au huitième

Points attribués à la progression TOTALE DES LICENCES

- 10 points au club ayant obtenu la meilleure progression
- 8 points au second
- 6 points au troisième
- 5 points au quatrième
- 4 points au cinquième
- 3 points au sixième
- 2 points au septième
- 1 point au huitième

Calcul de la progression

Pour ne pas avantager un club par rapport à son nombre (grand ou petit) de licenciés :

- On ne retient pour chaque critère que les licences en progression
- Pour chaque critère on prend en compte le nombre total de licences en progression

Dotation de la ligue

- Cinq clubs récompensés
 - 500€ au club classé premier
 - 400€ au club classé second
 - 300€ au club classé troisième
 - 200€ au club classé quatrième
 - 100€ au club classé cinquième

- NB : pour cette deuxième saison de reprise du Challenge (après l'interruption due au COVID) la ligue a décidé d'octroyer également une bourse aux **3 clubs totalisant le plus de licences (addition des licences compétitions et loisirs) au 31 mai 2023.**

Le total du 31 mai 2023 devant être supérieur au meilleur total atteint lors des trois dernières saisons (*30 juin 2020, 30 juin 2021 et 30 juin 2022*) pour être éligible.

La répartition des 500 € sera la suivante :

- 250 € au premier
- 150 € au second
- 100 € au troisième

Annexe 6

Fiche de poste alternant
en communication



FICHE DE POSTE

Alternant Communication Community Manager

Contrat en alternance : 1 année + 1 année en option

Prise de poste : Septembre 2023

Lieu : Maison Régionale des Sports 68 Avenue Tony Garnier - Lyon 69007

Amplitude hebdomadaire selon cursus - Rémunération barème légal

Rattaché au conseiller de développement et sous la responsabilité de la Vice-Présidente en charge du Développement, votre mission sera de dynamiser et fluidifier la communication entre la Ligue et ses licenciés.

La structure :

La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Tennis de Table est une association de loi 1901 dirigée par des élus bénévoles qui a pour mission d'organiser et de promouvoir la pratique du tennis de table dans la Région AURA. Elle se compose d'un bureau de 8 membres bénévoles et de 5 salariés.

Les missions :

- Créer du contenu pour les différents réseaux sociaux (Facebook, Youtube, Instagram, LinkedIn)
- Animer la communauté pongiste en AURA
- Valoriser l'image de la Ligue sur les différents canaux de communication
- Rédiger des articles sur le site internet
- Rédiger des Newsletters
- Veille des tendances et nouveautés
- Être en soutien lors des événements (photos, vidéos, lives) tels que les stages et compétitions
- Répondre aux besoins en communication des différents organismes et partenaires de la Ligue : Fédération, Comités, Clubs, Institutionnels...

Compétences et Savoir-Être

- Maîtrise des réseaux sociaux
- Connaissances graphiques (Adobe ou Canva) et initiation à la vidéo
- Connaissances en gestion de site internet (Wordpress)
- Proactivité
- Ouverture d'esprit
- Enthousiasme

Profil recherché

Etudiant en Communication et Marketing

Niveau Bac + 3 avec une première expérience en community management de préférence

Contacts

Merci d'envoyer votre CV + lettre de motivation à m.carlomagno@laura-tt.fr

Annexe 7

Enquête sur le juge
arbitrage sur les ligue

Enquête Juge Arbitrage sur les Ligues

N° Ligue	Nom de Ligue	La plus haute division		autres divisions		autres divisions	
		Modalités de JA	Indemnités JA	Modalités de JA	Indemnités JA	Modalités de JA	Indemnités JA
L01	Auvergne Rhône-Alpes	PN : JA Neutre obligatoire désigné par la CRA	20€ par le club + 10€ si convocation rendue dans les temps + 0,35€/km mutualisés par péréquation	R1 : Présence d'un JA obligatoire de préférence fourni par le club recevant	Néant	R2 et R3 : Pas de JA obligatoire mais le club doit avoir dans son effectif autant de JA que d'équipes engagées de Nat à Reg.	Néant
L02	Bourgogne Franche-Comté	PN : JA Neutre obligatoire désigné par la CRA	Indemnité à la charge du club	De R1 à R4 : JA club recevant obligatoire	Néant		
L03	Bretagne	PN : JA Neutre obligatoire désigné par la CRA	20€ + 0,20€/km le tout payé par le club	De R1 à R3 : JA Neutre obligatoire désigné par la CRA	20€ + 0,20€/km le tout payé par le club		
L04	Centre-Val de Loire	PN : JA Neutre obligatoire désigné par la CRA	30€ + 0,35€/km	De R1 à R3 : JA Neutre obligatoire désigné par la CRA	30€ + 0,35€/km		
L05	Corse						
L06	Grand-Est	GEE : JA Neutre obligatoire désigné par la CRA	20€ par le club recevant + frais kilométrique tarif fédéral	De GE1 à GE3 : JA Obligatoire qui peut être du même club et joueur	Néant	De GE4 à GE7 : Pas de JA obligatoire mais obligation par le club recevant de désigner un licencié	Néant
L07	Hauts de France	PN : JA Neutre obligatoire désigné par la CRA	27€ + 0,30€/km avec un maxi de 80km A/R. Le tout payé par le club.	R1 et R2 : JA Neutre obligatoire désigné par la CRA	27€ + 0,30€/km avec un maxi de 80km A/R. Le tout payé par le club.		
L08	Ile de France	PN : JA Neutre obligatoire désigné par la CRA	31€ + 0,31€/km dès 36km. Le tout payé par la ligue puis facturé 40€ aux clubs.	R1 et R2 : JA Neutre obligatoire désigné par la CRA	31€ + 0,31€/km dès 36km. Le tout payé par la ligue puis facturé 40€ aux clubs.		
L09	Normandie	PN : JA Neutre obligatoire désigné par la CRA		R1 sur 2 zones : JA non neutre qui peut être joueur			
L10	Nouvelle-Aquitaine	PN : JA Neutre obligatoire désigné par la CRA	30€ + 0,30€/km mutualisés par péréquation	R1 : JA Neutre obligatoire désigné par la CRA	30€ + 0,30€/km mutualisés par péréquation	R2 et R3 : pas de JA	
L11	Occitanie						
L12	Pays de Loire	PN : JA Neutre obligatoire désigné par la CRA + 2 arbitres de clubs	indemnisés par ligue	R1 à R3 : JA du club mais non joueur			
L13	PACA	PN : JA Neutre obligatoire désigné par la CRA	32€+ 0,40€/km péages compris	R1 à R2 : JA Neutre désigné par CRA	32€+ 0,40€/km péages compris	R3 : JA du club non joueur	
L30	Guyane						
L31	Réunion						
L32	Nouvelle Calédonie						
L33	Martinique						
L36	Mayotte						
L37	Tahiti						
L38	Wallis et Futuna						